

CARNET D'ENTRETIEN ET CONDITIONS DE GARANTIE



ENTREZ

DANS UN MONDE DE SÉRÉNITÉ

**POINT FORT
FICHET** 

Nous protégeons ce que vous avez de plus cher



CHÈRE CLIENTE, CHER CLIENT,

Vous venez d'acquérir un produit Fichet et nous vous en remercions.

Afin d'en conserver toutes les performances, nous vous invitons à lire attentivement nos conseils d'entretien, ainsi que nos conditions de garantie. Si votre produit est équipé d'un cylindre Fichet protégé, ce document contient également votre carte de reproduction, indispensable pour toute copie de clé dans notre usine.

Pour toute question ou intervention, votre Point Fort Fichet reste votre interlocuteur privilégié : n'hésitez pas à le consulter.

Bienvenue dans un monde de sérénité !

CONSEILS D'ENTRETIEN



Votre produit Fichet est équipé d'un cylindre de haute sûreté Fichet. Voici quelques recommandations pour que ce cylindre vous apporte longtemps satisfaction et protection :

- Lubrifiez le cylindre une fois par an, avec un lubrifiant de marque WD40® ou similaire,
- Maintenez les clés propres. Retirez par un brossage léger avec une brosse non métallique, sans adjonction de produit détergent, les dépôts qui peuvent s'accumuler dans les gorges,
- S'il existe un point de verrouillage au sol, nettoyez très régulièrement l'orifice,
- Ne laissez jamais une clé dans le cylindre intérieur : cela peut endommager le cylindre et la clé en cas de choc contre le mur,
- Ne forcez jamais avec un outil si la clé ne tourne pas ou ne fonctionne qu'avec un effort important. Contactez votre Point Fort Fichet.

CONDITIONS DE GARANTIE

Indépendamment de la garantie légale de conformité visée à l'article L.211-4 à L.211-14 du Code de la Consommation et de la garantie légale des vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du Code Civil, conformément aux dispositions

de l'article L. 211-13 du Code de la Consommation, les produits Fichet et Point Fort installés par un Point Fort Fichet sont contractuellement garantis à partir de la date figurant sur la facture émise par ce Point Fort Fichet :

- pour les cylindres 787 et F3D Fichet : 2 ans pièces et main-d'œuvre (cylindre seul ou intégré dans serrure Fichet ou bloc-porte Fichet)
- pour le cylindre profil européen Fichet : 2 ans pour les pièces
- pour les serrures mécaniques Fichet et Point Fort : 10 ans pour les pièces

- pour les blocs-portes : 10 ans pour les pièces sauf le revêtement et les décors, qui bénéficient d'une garantie de 2 ans, à l'exclusion des revêtements non fournis par ASSA ABLOY Côte Picarde, des impacts, des griffures ou rayures, de la corrosion due à la proximité de bord de mer, et des dommages résultant de l'usage de produits d'entretien inappropriés (utiliser seulement un chiffon doux et de l'eau), blocs-portes pour appartement, pour cave et de communication intérieure exposés aux intempéries, pour les équipements (plaques, poignées, boutons, pommeaux) à l'exclusion des impacts, des griffures ou rayures, de la corrosion due à la proximité de bord de mer, et des dommages résultant de l'usage de produits d'entretien inappropriés (utiliser seulement un chiffon doux et de l'eau) : 5 ans (pièces) pour les vitrages, sauf impacts : 10 ans (pièces) pour les portes de garage : 5 ans (pièces)

Particularités

Pour que la garantie contractuelle s'exerce, il est nécessaire que vous conserviez votre facture et que vous utilisiez votre produit selon les conseils d'entretien.

Cas d'exclusion de la garantie des clés et cylindres
les pannes ou dommages qui seraient la conséquence : du non-respect des consignes d'utilisation, d'une faute de l'utilisateur ou d'un défaut d'entretien d'une intervention, de la réalisation de travaux ou de l'installation de pièces par un intervenant n'appartenant pas au Réseau Point Fort Fichet d'un défaut ou d'une dégradation du bâti ou du mur existants les incidents relevant de cas fortuits ou de cas de force majeure. Sont assimilés à ces événements : la dégradation volontaire, la tentative d'effraction ainsi que tout autre événement à caractère catastrophique.

IMPORTANT

La présente garantie se limite à remédier à un éventuel défaut de fonctionnement de l'installation ou du produit et est indépendante d'un éventuel vice caché. En outre elle ne saurait, en aucun cas, dispenser l'utilisateur de prendre, pendant les périodes d'interruption de fonctionnement correspondante, toutes les mesures de sécurité de remplacement qui s'imposent, du fait de la défectuosité du produit, pour la sauvegarde des biens et la sécurité des personnes. Ces mesures resteront toujours à l'initiative et à la charge de l'utilisateur.

IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit :

Certification :

Date d'installation :

IDENTIFICATION DU POINT FORT FICHET

Raison sociale :

Cachet commercial :



➤ **Conscient des risques encourus et afin de vous satisfaire pleinement, le fabricant vous offre un forfait de 100 Euros TTC en cas de vol ou de perte de clés Fichet.**

BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire est le client désigné sur la facture du Point Fort Fichet (ou les héritiers du client ou toute personne disposant d'un pouvoir du client).

OBJET DU FORFAIT "VOL OU PERTE DE CLÉS"

Grâce au Forfait "Vol ou perte de clés" ASSA ABLOY Côte Picarde vous rembourse à concurrence de 100 euros TTC, le montant de la facture de remplacement du cylindre et des clés Fichet lorsque les clés ont été perdues ou volées.

CONDITIONS

Le remplacement doit être effectué par un concessionnaire Point Fort Fichet. Le cylindre et les clés de remplacement doivent être de marque Fichet ou Point Fort.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE FORFAIT ?

Après la perte ou le vol d'une ou plusieurs clés, vous devez obligatoirement adresser, dans les huit (8) jours de l'événement à :
ASSA ABLOY Côte Picarde
Service Relations Clientèle marque Fichet
533 avenue du Général de Gaulle
92140 CLAMART

- le double de la facture d'achat (ou sa copie certifiée par le Point Fort Fichet) et, le cas échéant, de la facture de reproduction de clés, émises par votre Point Fort Fichet mentionnant le nombre de clés en votre possession,
- la copie de la déclaration de vol ou de perte auprès des autorités compétentes,
- le double de la facture de remplacement du cylindre délivrée par votre Point Fort Fichet,
- le cylindre changé et toutes les clés restantes ainsi que la carte de reproduction remise lors de l'achat du cylindre initial,

- les coordonnées de votre compagnie d'assurance et le numéro de contrat "multirisque habitation", contrat "vol" ou de tout autre contrat prenant en charge un tel événement,
- une déclaration sur l'honneur qu'il n'y pas eu d'effraction ou de tentative d'effraction depuis le vol ou la perte des clés.

CONTRÔLE

ASSA ABLOY Côte Picarde se réserve le droit d'effectuer ou de faire effectuer tous les contrôles nécessaires (y compris sur site) avant la mise en œuvre du Forfait "Vol ou perte de clés". Toute fausse déclaration mettra fin de plein droit au bénéfice du présent Forfait "Vol ou perte de clés" et pourra donner lieu à poursuite.

DURÉE DU FORFAIT "VOL OU PERTE DE CLÉS"

Forfait "Vol ou perte de clés" est valable pendant une durée de 10 ans à partir de la date de la facture d'achat émise par le concessionnaire Point Fort Fichet et ne peut pas être reconduite. Ce forfait n'est offert qu'une seule fois pendant cette période de 10 ans.

FORFAIT

"VOL & PERTE DE CLÉS"



Porte claquée ? Clé oubliée ? Pour tout dépannage,
téléchargez gratuitement l'application
Urgence Porte & Serrure Point Fort Fichet !

0 810 820 020 PRIX APPEL LOCAL

www.fichet-pointfort.com